

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2016

Convocations adressées le 18 mars 2016

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 8
Nombre de délégués votants : 9



Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS – M. Gérard BOUYER – Mme Cécile CHEVILLARD – M. Jacques CHEVTCHENKO – M. Pierre COMMANDEUR – M. Benoît FAUCHEUX – M. Dominique LEMOINE – M. Patrick POIRIER

Membres titulaires excusés :

Mme Mélanie FORTIER ayant donné pouvoir à M. Pierre COMMANDEUR

M. Bruno FENET – M. Patrick MICHAUD

CS 16.03.05 – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET ANNEXES VI, VII, VIII MODIFIEES – APPROBATION

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

L'article 38 de la convention de délégation de service public signée le 28 juin 2010 avec SNC-Lavalin SAS prévoit qu'en juillet 2014, le Délégrant et le Déléataire s'engagent à se rencontrer afin d'examiner l'avancement du plan prévisionnel de trafic et, le cas échéant, à ajuster le montant des contributions au regard des différents cas de figure énoncés dans ladite convention.

Dans le cadre de cette clause de revoyure, les parties se sont accordées sur une évolution de la convention de délégation de service public, contractualisée dans un avenant n° 2 à ladite convention et les annexes VI (Investissements), VII (Prévisions de trafic) et VIII (Plan d'affaires) s'y rapportant, dûment modifiées. Un exemplaire de chacune de ces pièces contractuelles est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver cet avenant n°2 et les annexes VI, VII et VIII.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 et les annexes VI, VII, VIII dûment modifiées, à la convention de délégation de service public signée entre le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire et SNC-Lavalin SAS en date du 28 juin 2010,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant N° 2 ainsi que les annexes VI, VII et VIII s'y rapportant, un exemplaire de chacune de ces pièces contractuelles étant annexé à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte.

(6 votes pour – 3 abstentions : M. FAUCHEUX – M. COMMANDEUR – Mme FORTIER ayant donné pouvoir à M. COMMANDEUR)

.....
Acte exécutoire le **04 AVR, 2016** après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte



Frédéric AUGIS